

Saint-Sauveur infos

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

N°20-Hiver 2023-24



Meilleurs Vœux 2024

SOMMAIRE

Pages : 2-3-4-13 : LA VIE DE LA COMMUNE

Pages : 5-6-7-8-9-10-11-12 CONSEIL MUNICIPAL

Page 12 : ÉTAT CIVIL

Page : 14-15 TABLES DE LECTURE
CHEMIN PÉDAGOGIQUE

Page 16 : INFORMATIONS MAIRIE

ÉDITORIAL

En ce début d'année, le conseil municipal et moi-même vous souhaitons une très belle année 2024.

Le dérèglement climatique en marche depuis plusieurs décennies a fortement impacté nos territoires alpins. A cet égard Jean-Paul DELEAGE a fait dire à Jacques CHIRAC le 2 septembre 2002 cette formule : « notre maison brûle et nous regardons ailleurs » Visionnaire ! Et 21 ans de perdus. Il est encore temps ! Que chacun, dans son quotidien, prenne soin de sa planète. Nous n'en avons qu'une !

Pensons aussi à remercier nos agents pour leurs actions dans des conditions difficiles.



LA VIE DE LA COMMUNE

FÊTE PATRONALE



Le dimanche 6 août, la commune était en fête, après la messe et le discours de Madame la maire, une centaine d'habitants et de vacanciers ont partagé un apéritif dînatoire offert par la commune. Puis le traditionnel concours de boules a vu dix équipes s'affronter avec bonhomie.



En fin d'après-midi, un concert-peinture en hommage à Astor PIAZZOLLA était organisé. Une cinquantaine de personnes étaient présentes pour écouter la pianiste Nadine LAVAGNA et l'accordéoniste François HELLER tandis que Evelyne BOUYGUES projetait ses couleurs sur une toile au rythme de la musique.



Marine BABIN, résidente secondaire, a gagné cette œuvre par tirage au sort.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



La cérémonie commémorative de l'armistice de 1945 s'est déroulée devant le monument aux morts, en présence d'une trentaine de personnes, des conseillers municipaux et de la délégation des sapeurs-pompiers.



Après la lecture des textes officiels, Marion Nespoulous a lu un texte très émouvant retraçant la vie terrifiante de nos Poilus dans les tranchées.

Après l'appel aux morts, la gerbe traditionnelle a été déposée par les enfants présents. La cérémonie s'est clôturée par la coutumière collation à la salle des fêtes.



REPAS DES AÎNÉS

C'est accompagnée des membres du conseil municipal que la maire a présidé le repas du 6 décembre. Après son discours, une choucroute a été servie aux invités.

Ce moment de partage est toujours très agréable et permet des échanges très conviviaux.





LA VIE DE LA COMMUNE

ACCIDENT MORTEL

Sur la route des Orres, au niveau du hameau des Salettes, pour une raison toujours inconnue un camion toupie s'est renversé dans un champ.



Malgré l'intervention rapide des secours : 18 sapeurs-pompiers ainsi que les moyens hélicoptérés du PGHM de Briançon, le chauffeur Raphaël MARCELLIN, 54 ans, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de Guillestre, n'a pas pu être réanimé. Nous exprimons à la famille de Raphaël ainsi qu'à ses collègues pompiers, nos plus sincères condoléances et l'assurance de notre compassion.



LES MAUVAISES SURPRISES QUE LE GPS RÉSERVE AUX POIDS LOURDS

Le 9 novembre en fin de soirée un camion est arrivé à la mairie, le chauffeur est tombé sur une âme charitable pour l'aider à faire demi-tour et le lendemain, le 10 novembre nous avons eu la surprise de voir arriver son frère jumeau, sous une pluie battante. Le chauffeur voulait se rendre à Crévoux pour livrer des aliments pour animaux.

Avec l'assistance de l'agent communal, le chauffeur est arrivé à faire demi-tour sans dégât mais non sans peur. Ce n'est pas la première fois que ce genre de problème se pose, à cause d'une mauvaise utilisation d'un GPS. Madame la maire a donc demandé au Département qu'un panneau limitant le tonnage soit posé au carrefour des routes D40 et D39 au lieu-dit Terre Noire.



HISTOIRES DE CAMIONS



C'est ce qui s'appelle ne pas avoir de chance, en effet le jour du chargement, la neige est tombée et a rendu la chaussée des Charniers très glissante.

Et sur la commune nous avons aussi des camions qui pensent que le stationnement peut être fait en dépit du bon sens : au milieu de la route.



HISTOIRES DE FILETS

Cet hiver nos employés, tandis qu'ils déneigeaient, ont eu maille à partir avec un filet à mouton oublié EN bord de route et qui s'est enroulé dans le disque de la gravillonneuse.

Beaucoup de temps perdu alors que la chaussée attendait d'être traitée.



LA VIE DE LA COMMUNE

LES INTEMPÉRIES

Après les intempéries du 1^{er} décembre, beaucoup de communes se retrouvent avec des travaux titanesques. Coulées de boues, de bois, de pierres et graviers, torrents et rivières ont semé la dévastation. Dans l'embrunais plusieurs communes ont eu des routes emportées, des dégâts importants, notamment la commune de Baratier qui a vu une partie de son parking situé le long de la RD 40 emporté par le torrent des Vachères.

Sur la commune quelques habitations ont subi des inondations, dont une avec de gros dégâts (éboulement, écroulement du mur de l'enceinte du terrain), ainsi que quelques débordements de ruisseaux et caniveaux.



À Clot Peyrolier, la route qui avait été améliorée par nos agents nécessite à nouveau des travaux importants.

Au pied de la route de Beauvoir, il faut restructurer au mieux les possibilités des caniveaux pour pouvoir faire face à d'autres épisodes pluvieux aussi importants.

Les Charniers, les bordures de la route ont été emportées, il faudra donc faire des travaux de goudronnage.

Sur la route du Coin, il y a un éboulement du talus amont. Des blocs poussent le goudron. La

commune va se rapprocher des services du Département pour savoir comment intervenir au mieux.



Le torrent de Crévoux a provoqué des dégâts sur la commune de Saint André d'Embrun et également sur la commune de Saint-Sauveur.

En amont du pont CÉARD, les travaux ont été effectués par la communauté de communes de Serre Ponçon, commission GEMAPI.

Pour le pont qui est situé à cheval sur les deux communes, des travaux doivent être envisagés. Des réunions sont prévues pour savoir sur quoi nous devons nous engager.



LA BIBLIOTHÈQUE OUVERTE

La bibliothèque ouverte a besoin de bénévoles pour reclasser les livres dérangés et en mettre de nouveaux en place.



La Marmotte, la gardienne de la bibliothèque a senti les premiers froids et s'est parée d'une belle écharpe rouge. Cette œuvre a été réalisée avec des pommes de pin. Mme Claire Lapostolle de Combe Belle en est la créatrice. La municipalité la félicite pour cette initiative ainsi que toutes les personnes qui pourraient avoir des idées sur d'autres créations.

Vous pouvez apporter des livres que vous avez en trop et les déposer à côté de la marmotte ou à la mairie aux heures d'ouverture.



LE CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 8 AOÛT 2023

Personnels présents ou représentés : Madame la Maire et 9 adjoints ou conseillers municipaux.
Approbation du Procès-verbal de la séance du 06 juin 2023 : adopté à l'unanimité.

Adhésion au centre d'information pour la prévention des risques majeurs - Cyprès

Dans le cadre des articles L2211-1 du CGCT qui donne au maire des responsabilités de police administrative incluant la sécurité et L125-2 du code de l'environnement introduisant l'obligation pour le maire d'informer la population sur les risques majeurs et les mesures de sauvegarde qui la concerne, la commune de Saint-Sauveur souhaite adhérer au Centre d'information pour la prévention des risques majeurs - Cyprès - association Loi 1901, géré et cofinancé par une tripartite : État, industriels et collectivités locales et territoriales.

L'adhésion au Cyprès inscrit la commune dans une démarche vertueuse de prévention des risques majeurs. En retour, le Cyprès aide la commune à pérenniser ses actions sur les risques majeurs. En ce sens, l'adhésion ouvre droit à : faire partie du premier réseau de partage et de mutualisation des expériences dans le domaine des risques majeurs, conseils pour le développement de politiques de prévention des risques dans les domaines de l'information préventive sur les risques majeurs et de la préparation à la gestion de crise, participation à des colloques, séminaires, petits déjeuners organisés par le Cyprès, mise à disposition d'un fonds documentaire de plus de 9 000 références et assistance à la recherche bibliographique sur les risques majeurs, publications du Cyprès : flash infos quotidien, alerte réglementaire, Info+, Risqu'Info (quadrimestre - retour d'expérience sur les incidents / accidents), mise à disposition des panneaux d'exposition sur les Risques Majeurs, accès aux données et cartographie des risques sur le territoire de l'adhérent.

L'adhésion annuelle au Cyprès de la commune s'élève à **430 €** (*pas de TVA, en raison du régime fiscal du CYPRES*) et a pour objectif d'être pérennisée dans le temps pour accompagner la collectivité dans l'ensemble de ses actions sur les risques majeurs.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'adhésion de la commune à Cyprès. **CONVENTION n° 11-347 IT05 relative à la rédaction d'un DCE**

Afin de répondre aux sollicitations des collectivités adhérentes, IT05 peut apporter une assistance relative à la rédaction d'un dossier de consultation des entreprises (DCE) pour l'achat du tracteur, d'une étrave et d'une balayeuse.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame la Maire à signer la convention avec IT05.

Séance du 5 SEPTEMBRE 2023

Personnels présents ou représentés : Madame la Maire et 10 adjoints ou conseillers municipaux.
Approbation du Procès-verbal de la séance du 08 août 2023 : approuvé à l'unanimité.

Convention de mise à disposition du personnel communal entre la commune de Saint-Sauveur et la commune d'Embrun

Madame la Maire informe l'assemblée de l'accord trouvé avec la commune d'Embrun et propose de mettre à disposition de celle-ci un agent de la Commune de Saint-Sauveur pour assurer la continuité de l'activité sur le poste d'agent chargé des marchés publics et des finances au sein de la commune d'Embrun avant la mutation de cet agent vers cette collectivité.

La convention prévoit la mise à disposition de l'agent pour une durée d'un mois soit du 18 septembre au 13 octobre 2023, pour la moitié de son temps de travail, soit 17h30 hebdomadaires.

Madame la Maire précise qu'un titre de recettes au nom de la commune d'Embrun sera établi pour recouvrer les salaires et charges de l'agent mis à disposition dans le cadre de la convention.

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer la convention de mise à disposition.

Demande de subvention – Éclairage Public Solaire

Projet d'éclairage public solaire au lieu-dit Combe Noire sur la commune.

Une demande de subvention sera faite auprès du conseil départemental.

Le plan de financement est le suivant :

- Subvention Conseil Départemental (70 %) : 2 240 €
- Autofinancement communal : 960 €

Le Conseil Municipal :

- Accepte les travaux pour l'installation d'un éclairage public au lieu-dit Combe Noire,
- Sollicite le Conseil Départemental pour une subvention de 2 240 €,
- Donne pouvoir à Madame la Maire pour demander la subvention et la réalisation des travaux.

Convention avec 30 Millions d'Amis

Madame la Maire rappelle que depuis quelques années, la commune est confrontée à la prolifération des chats errants dans divers lieux publics qui peuvent occasionner des nuisances. Madame la Maire propose de passer une convention avec l'association 30 Millions d'Amis pour des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants.

Dans ce contexte, la commune propose à la Fondation 30 Millions d'Amis, de réaliser en 2023 une campagne pour un nombre de chats errants porté à 5, afin de maîtriser la population féline par le contrôle de leur reproduction. La convention prévoit le versement d'une participation de la commune à hauteur de 50 % soit un montant de 225 € à verser à la Fondation pour les frais afférents à cette campagne, correspondant à la moitié des coûts de stérilisation et des puces électroniques de 5 chats pour l'année 2023, étant entendu que l'Association règlera directement le(s) vétérinaire(s) choisi(s) par la Commune.

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer ladite convention et tout document y afférent et verser une participation financière accordée à la Fondation 30 Millions d'Amis.

Tarifs Restaurant Scolaire 2023-2024

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le tarif du repas du restaurant scolaire de l'école de Baratier/Saint-Sauveur, fixé par le Centre Hospitalier d'Embrun, pour l'année scolaire 2023/2024 a été révisé conformément à l'indice de l'INSEE. Le prix du repas s'élève à 6.26 € soit une hausse de 0.02 €. Madame la Maire propose que la commune prenne à sa charge cette hausse. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que :

- Le prix du repas étant de **6.26 €**, compte tenu du forfait accordé par la commune de **2.04 €**, la participation restant à la charge des familles sera de **4.22 €** par repas. Une facture mensuelle sera adressée aux familles pour le règlement.
- La commune de Saint-Sauveur, réglera elle-même les frais de cantine qui lui reviennent, occasionnés par le personnel chargé du fonctionnement de la cantine scolaire.
- La commune de Baratier remboursera à la commune de Saint-Sauveur sa participation communale de **2.04 €** par repas et par enfant, ainsi que les repas de cantine qui lui reviennent, occasionnés par le personnel chargé du fonctionnement de la cantine scolaire.
- Prix d'un repas pour les enfants domiciliés hors des communes de Baratier et de Saint-Sauveur fréquentant la cantine scolaire de l'école de Baratier/Saint-Sauveur : **6.26 €**.
- Les enfants domiciliés à Saint-Sauveur fréquentant une autre cantine scolaire du canton d'Embrun bénéficieront également d'une participation de **2.04 €**. Ce montant pourra être minoré afin que la participation des familles ne soit pas inférieure à celle fixée ci-dessus.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Tarifs concessions cimetièrè et columbarium

Madame la Maire précise que les tarifs concernant les concessions de cimetièrè communal ainsi que les cases des columbariums n'ont pas été revus depuis l'année 2010.

Madame la Maire propose d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2024, à savoir :

Concessions Cimetière Communal		
Durée	3 places (1m x 2.50)	6 places (2m x 2.50)
Trentenaire	350 €	600 €
Cinquantenaire	600 €	1000 €

Cases Columbarium	
Trentenaire	500 €
Cinquantenaire	700 €

Le Conseil Municipal accepte la proposition des tarifs des concessions et cases des columbariums.

Création d'un poste d'Adjoint Administratif - Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe – Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe – Cadre C

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. Considérant la nécessité de créer cet emploi pour procéder au remplacement du poste de Secrétaire de Mairie, Madame la Maire propose de créer un poste de titulaire à temps complet à compter du 15 Septembre 2023. **Durée de Travail** : 35 heures/hebdomadaires. **Filière** : Administrative - **Grade** : Adjoint Administratif - Adjoint Administratif Principal de 2ème classe - Adjoint Administratif Principal de 1ère classe – Cadre C. Le Conseil Municipal approuve la création de poste.

Proposition de convention de mise à disposition du terrain communal (parcelle A1647) au profit de la société TOWERCAST

Madame la Maire propose à l'assemblée de conventionner avec la société TOWERCAST.

Objet : définir les modalités de la mise à disposition de la parcelle communale A 1647 dans le cadre du chantier d'installation d'un relais TV/Radio au lieu-dit Les Rolands. Cette parcelle servira de zone de stockage/montage et d'accueil d'un hélicoptère qui acheminera les éléments sur le chantier.

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer la convention avec TOWERCAST.

Séance du 28 SEPTEMBRE 2023

Personnels présents ou représentés : Madame la Maire et 9 adjoints ou conseillers municipaux
Approbation du Procès-verbal de la séance du 05 septembre 2023 : adopté à l'unanimité

Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale

Madame la Maire informe le Conseil que l'assemblée délibérante dispose de la possibilité de majorer la taxe d'habitation des logements meublés non affectés à l'habitation principale au titre de l'article 107 ter du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 % la part communale. Ce calcul s'effectue sur la cotisation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Madame la Maire demande que le conseil se prononce sur la majoration du taux de la cotisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale à hauteur de 5%.

Attribution de chèques cadeaux aux enfants des agents communaux

Madame la Maire propose au Conseil Municipal, dans le cadre de l'action sociale, d'octroyer des chèques cadeaux de 50 € par enfant d'agent communal âgé de 0 à 16 ans.

Les chèques cadeaux seront distribués à l'automne 2023 et devront exclusivement servir à l'achat de cadeaux. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de mettre en place des chèques cadeaux au profit des enfants des agents de la collectivité à raison de 70 € par enfant âgé de 0 à 16 ans.

Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales (PAYFIP)

Madame la Maire propose au Conseil Municipal l'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales PayFIP. Ce dispositif, particulièrement adapté au recouvrement des créances des personnes physiques, permet à l'usager d'effectuer gratuitement ses règlements par carte bancaire ou par prélèvement unique à partir de la page de paiement du portail de la DGFIP.

La DGFIP prend en charge les frais de fonctionnement relatifs au gestionnaire de paiement, seul le commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire incombe à la collectivité. Au 1er janvier 2021 ces coûts de commissionnement s'élèvent à :

- pour une carte domiciliée dans la zone euro : 0,25 % du montant de la transaction + 0,05 € par opération
- hors de la zone euro : 0,50 % du montant de la transaction + 0,05 € par opération.
- pour les transactions d'un montant inférieur ou égal à 20 €, avec une carte de la zone UE, une tarification réduite est appliquée avec 0,20 % du montant de la transaction et 0,03 € par opération pour la part fixe.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame la Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Questions diverses

- Amélioration des services offerts par la salle des fêtes : M. Rives indique que dans le cadre de l'amélioration des services il serait opportun d'y ajouter un lave-vaisselle ainsi qu'un four. Mme la maire propose de revoir les tarifs de la salle de fêtes à la hausse et annonce que le renouvellement de la conformité de la salle des fêtes a bien eu lieu.
- Journal Communal : Mme Guérin souhaiterait que la rédaction du journal débute suffisamment tôt pour une parution en tout début d'année.
- Réfection du plancher de l'école du chef-lieu : M. Rives signale que le plancher est en mauvais état et qu'il est urgent de faire un diagnostic avant de procéder à sa rénovation. Une demande de subvention est à envisager.
- Eau potable dans la commune : Madame la Maire procède à la lecture de l'arrêté préfectoral qui demande à la commune de Saint-Sauveur et à son gestionnaire de réseau « Eau de l'embrunais » de désinfecter de façon pérenne l'eau destinée à la consommation humaine.

- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) : Madame la Maire rappelle qu'un plan communal de sauvegarde est en cours et que la commune a 2 ans pour le finaliser. M. Rives informe des démarches entreprises concernant le Plan Intercommunal de Sauvegarde : un premier recensement des moyens dont dispose la commune en cas de crise.
- Aménagement du Chef-Lieu : M. Flippe annonce que des roches ont été posées sur le parking afin d'en sécuriser les contours. En outre, un point d'eau et une poubelle seront installés à proximité des tables de pique-nique. Madame la Maire ajoute que les panneaux d'information sur la faune et la flore locales sont toujours en cours d'élaboration dû au manque de réactivité du prestataire.
- Véhicules communaux et autres : Madame la Maire informe le Conseil municipal que l'épareuse est actuellement à disposition de la commune et que l'achat d'un tracteur est toujours en cours. Les offres ont été reçues et seront dépouillées très prochainement.
- École : Madame la Maire annonce les effectifs de l'année scolaire 2023-2024 pour l'école de Baratier-Saint-Sauveur : 117 enfants inscrits dont 64 domiciliés à Baratier, 11 hors commune et déplore une baisse des enfants inscrits, domiciliés à Saint-Sauveur qui sont au nombre de 42.
- Poste d'agent administratif : Mme la Maire indique que le recrutement du poste d'agent administratif à mi-temps devrait être finalisé la semaine du 09 au 13 octobre 2023.

Séance du 7 NOVEMBRE 2023

Représentés : Madame la Maire et 10 adjoints ou conseillers municipaux

Approbation du Procès-verbal de la séance du 28 septembre 2022 : adopté à l'unanimité.

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement 2022 (collectif et non collectif)

Madame la Maire présente, pour information, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement 2022 (collectif et non collectif).

Attribution du marché de fourniture et livraison de matériel pour l'entretien routier pour la commune de Saint-Sauveur

Madame la Maire rappelle qu'un marché de fourniture et livraison de matériel pour l'entretien routier a été lancé du 07 juillet 2023 au 31 août 2023.

Le marché était composé de 3 lots :

- Lot 1 : Fourniture d'un tracteur agricole.
- Lot 2 : Fourniture d'une étrave transformable.
- Lot 3 : Fourniture d'un balai frontal.

Sept entreprises ont répondu par offre dématérialisée.

Les membres de la commission d'appel d'offre se sont réunis le 30 octobre à 14h afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères ci-dessous :

- Valeur technique 50%
- Prix des prestations : 40%
- Durée de garantie : 10%

Après présentation du rapport d'analyse des offres, la commission propose de retenir les prestataires suivants :

- Lot 1 : NOVA
- Lot 2 : SICOMETAL
- Lot 3 : Lot n°3 non retenu au regard du dépassement du montant total de la consultation.

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer les marchés avec les entreprises citées ci-dessus.

Adhésion au service de Délégué à la Protection des Données mutualisé du Centre de gestion des Hautes-Alpes

Madame la Maire rappelle à l'assemblée l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de désigner un Délégué à la protection des données (DPO) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018 La fonction de Délégué à la Protection des Données peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclu avec un organisme indépendant de

l'organisme du responsable du traitement. Pour permettre aux collectivités territoriales et établissements publics de se mettre en conformité, le Centre de Gestion des Hautes-Alpes a mis en place un service de DPO mutualisé. Madame la Maire propose de faire appel à ce service et de désigner le Centre de gestion des Hautes-Alpes comme DPO. Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer la convention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

Attribution d'une subvention en faveur de l'association des parents d'élèves de l'école de Baratier/Saint-Sauveur pour l'organisation du marché de Noël

Madame la Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention d'un montant de 100 € qui lui est parvenue. Elle précise que le compte 6574 relatif aux subventions de fonctionnement attribuées aux associations a été inscrit et provisionné au budget 2023 : montant de 3 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, approuve l'attribution de la demande de subvention en faveur de l'association des parents d'élèves de l'école de Baratier-Saint-Sauveur pour l'organisation du marché de Noël.

Approbation du règlement intérieur du restaurant scolaire

Madame la Maire interroge les membres du Conseil Municipal afin de connaître leur avis sur les modifications apportées au règlement intérieur du restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance, accepte toutes les propositions et autorise Madame la Maire à signer le règlement.

Questions diverses

- Débordement d'eau au niveau des buses du village : Madame la Maire informe de débordements d'eau au niveau des buses du Coin et des Charniers. Une solution sera apportée au plus vite.
- Pétition des habitants du Coin pour modérer la vitesse des véhicules dans le hameau : Madame la Maire indique avoir reçu une pétition des habitants du Coin demandant une solution pour ralentir la vitesse des véhicules dans le hameau. L'installation de coussins berlinois, dos d'âne ou autre type de ralentisseur pourrait pallier ce problème et sera à valider dans un prochain budget.

ETAT CIVIL

NAISSANCES – Toutes nos félicitations aux parents :

Sacha, Yves, Jean-Louis SÉARD, né le 23 août 2023, fils de Magali FACHE et de Loïc SÉARD.

Charlie, Melody DAVIER, née le 19 décembre 2023, fille de Marine SEBBANE et de Benjamin DAVIER.

MARIAGES – Toutes nos félicitations à :

22/12/2023 : **Bernadette REYNOUARD** et **Pierre LESEC**

DECÈS - Toutes nos condoléances aux familles :

30/08/2023 : **Gilbert, Jean, Robert UZEST** (82 ans) né le 17 septembre 1940 à Gap.

03/10/2023 : **Raphaël, Claude, André MARCELLIN** (54 ans) né le 26 janvier 1969 à Briançon.

En octobre 2023 **Colette RIGAUD** (93 ans) née le 17 juin 1930 à Marseille



LA VIE DE LA COMMUNE

TAXI

Nous vous informons que nous avons eu l'installation d'un Taxi sur la commune : Taxi Alpin
Monsieur GERMAIN, téléphone 16.16.97.53.79.



LE SCOT



L'exposition publique itinérante SCOT s'est arrêtée à Saint-Sauveur les 22, 24, 25 et 26 janvier sur le parvis de la Mairie. Elle avait pour but d'expliquer dans les détails ce qu'était le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et ses objectifs.

VŒUX ET GALETTE DES ROIS



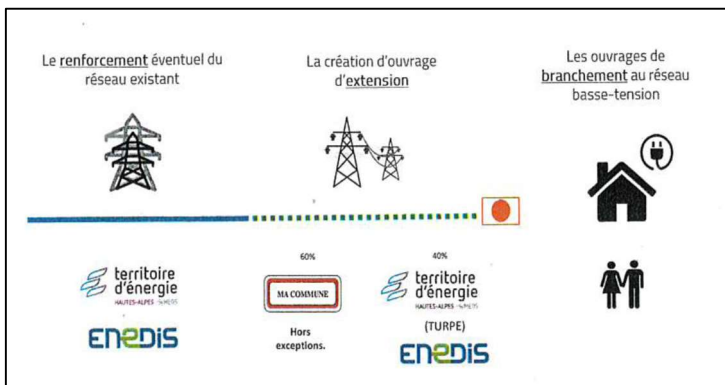
Le samedi 13 janvier à la salle des fêtes, Chantal Roux et son Conseil Municipal ont présenté leurs vœux devant une quarantaine de personnes. La maire a rappelé les opérations des travaux réalisés en 2023 et les dossiers prévus pour 2024.



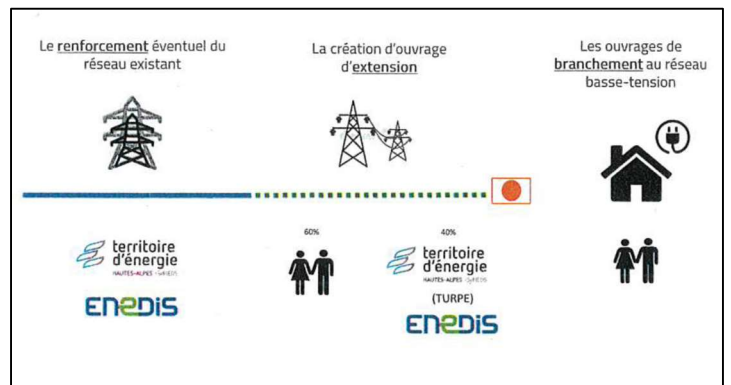
Information sur la nouvelle réglementation relative au raccordement et à l'accès aux réseaux publics d'électricité et modifiant le code de l'urbanisme (NOR/ENER2325199L/Bleue-1).

Attention depuis le 10 septembre les frais de raccordement sont à la charge du pétitionnaire.

Avant le 10 septembre 2023



Après le 10 septembre 2023





LA VIE DE LA COMMUNE

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES SALETTES

Depuis quelques temps les candélabres du hameau des Salettes ne marchaient plus.

Des travaux ont été réalisés par « Territoire d'Énergie » mi-janvier et aujourd'hui tous les lampadaires fonctionnent.



POTEAUX SECTIONNÉS

Cet automne, sur la route des Manins un accident a eu lieu, une remorque s'est détachée du tracteur. Celle-ci dans son parcours a percuté un poteau téléphonique qui a été sectionné. L'entreprise Orange a été prévenue immédiatement. Le 5 septembre 2023...

Depuis le poteau n'est toujours pas remplacé, les employés ont attaché les câbles comme ils pouvaient pour éviter lors du déneigement de les traîner et de casser la ligne téléphonique et la fibre...



ATTENTION PASSAGE D'ANIMAUX

Sur la RD, il y a du passage...

Pourtant il n'y a pas de passage piétons...



TRAVAUX D'ÉQUILIBRISTE

C'est dans le cadre d'un chantier d'installation d'un relais TV/Radio au lieu-dit Les Rolands que vous avez sans doute pu voir le 29 novembre, un hélicoptère faire des aller-retours sur la commune.





LA VIE DE LA COMMUNE

TRAVAUX SUR LA COMMUNE

Les panneaux de l'adressage ont tous été posés. Ce travail a été fait par nos agents communaux avec l'aide du premier adjoint Patrick FLIPPE. Aujourd'hui nous ne pouvons plus nous perdre sur la commune. Il reste à faire le point sur les numéros manquants et quelques plaques numériques à distribuer.



SALLE DE LA BIBLIOTHÈQUE



Le plancher de la salle des fêtes a quelques problèmes d'humidité, son remplacement sera fait au printemps par les agents communaux.

AU COIN

Les employés communaux sont arrivés à déboucher les réseaux d'eau sur le hameau du Coin.

La buse en face de l'ancienne école était cassée, l'eau ne pouvait pas passer correctement et débordait au-dessous dans le pré. Au printemps la pose d'un regard sera effectuée.



DÉPART À LA RETRAITE ET REMISE DE MÉDAILLE

Vendredi 1^{er} décembre, malgré les conditions météorologiques, plus d'une soixantaine de personnes se sont réunies à la salle des fêtes pour célébrer le travail d'Alain Botalla et de Lisyane Arnaud.



Chantal Roux, maire de Saint-Sauveur, a remercié dans un discours les deux employés pour leur travail.

Alain Botalla, agent technique, a pris sa retraite après plus de 20 ans de services auprès de la commune de Saint-Sauveur. Dans son discours d'au revoir il a retracé son vécu professionnel au service de la commune et de ses habitants en citant ses nombreuses tâches accomplies en collaboration avec ses collègues de travail et partenaires multiples.

Lisyane Arnaud agent à l'école de Baratier-Saint-Sauveur, a reçu la médaille d'honneur communale échelon argent pour 20 ans de service.



À L'ÉGLISE



Un camion a frôlé de trop près le panneau qui était à côté de la mairie. Le responsable s'est fait connaître.

Ce panneau a été rapidement enlevé par nos agents.

Ce support servait pour afficher les circuits VTT mais depuis plusieurs années déjà, il n'y avait plus d'affichage.

LES RAPACES DANS LES HAUTES-ALPES

On trouve dans les Hautes-Alpes, une faune extrêmement variée. La diversité des milieux naturels, de grands espaces inhabités font que les randonneurs ont toutes les chances de rencontrer des animaux sauvages, de toutes tailles, et de toutes sortes.

Pour peu qu'ils n'oublient pas de lever les yeux de temps en temps, il est bien rare qu'ils ne voient pas évoluer ces quelques grands seigneurs des airs.



L'aigle royal a une envergure de 1,90 à 2,30 m environ, pour une taille de 0,90 m. Son poids varie de 3,6 à 6,7 kg et son espérance de vie est de 25 ans environ. Il vit en couple.

Il prépare plusieurs aires bien exposées sur la falaise et en choisit une lors de la ponte d'un ou deux œufs à quelques jours d'intervalle. Si la nourriture est suffisante, les deux aiglons seront élevés, sinon les parents nourrissent d'abord le premier-né, le second s'étiole et sera inévitablement éliminé.

On le voit lorsque le temps va changer. C'est l'occasion de découvrir la particularité de sa queue arrondie.

Si vous entendez croasser avec insistance des corbeaux ou des corneilles, regardez c'est qu'ils s'acharment sur l'aigle pour le chasser de leur territoire !

Un autre rapace remarquable, à observer à la belle saison est le circaète Jean-le-Bleu. D'une envergure de 1,70 à 1,85 m, pour une taille de 0,70 m et un poids de 1,2 à 2,3 kg, il a une espérance de vie de 16 ans environ. Il se nourrit essentiellement de coléoptères et serpents. On l'observe régulièrement voler avec la queue d'un reptile pendant au bout son bec.

Il s'identifie très facilement grâce à sa couleur très claire, et une pratique qu'il partage avec le faucon crécerelle : le vol stationnaire sans battement d'ailes ou « vol du Saint-Esprit ».

Migrateur, c'est un visiteur d'été de l'Europe du Sud.



L'épervier d'Europe est l'un des plus petits rapaces diurnes d'Europe. Son envergure est de 62 cm pour le mâle et de 75 cm pour la femelle. D'une taille de 0,35m, pour un poids de 0,185 à 0,350 kg, il a une espérance de vie de 16 ans environ. Il se caractérise par un petit bec crochu bleuâtre, un iris jaune, des ailes larges, courtes et arrondies.

Il possède également une longue queue et de fines pattes jaunes prolongées de griffes noires.

La couleur du plumage est différente selon le sexe. Elle varie du gris bleuâtre au gris ardoise pour le mâle, tandis que la femelle est grise avec des reflets bruns.

Il est sédentaire bien qu'en zone de montagne il migre partiellement. Il préfère les zones collinaires et la proximité des cultures. Sa densité diminue au-dessus de mille mètres d'altitude. Il est très sensible aux pesticides mais la diminution de leur emploi a fortement amélioré leur reproduction. Il ne craint pas la proximité de l'homme, il n'est pas rare que son itinéraire de chasse passe par une cour de ferme.



On reconnaît le gypaète barbu à sa grande taille, à la couleur orangée de l'adulte et à la forme de sa queue en losange quand il est en vol.

Le gypaète barbu a la particularité de se nourrir de carcasses fraîches lorsqu'il en trouve, mais il est capable de s'attaquer aux os, qu'il peut avaler d'un coup. S'ils sont trop gros il les laisse tomber sur les rochers pour les briser. C'est un maître de la chaîne ou nettoyage des carcasses en montagne.

On bel oiseau, le plus grand vautour d'Europe, peut atteindre 2,50 à 3 m d'envergure, pour une taille de 1,15 m et un poids de 5 à 7 kg. Son espérance de vie est de 40 ans environ. Il occupait l'ensemble des Alpes jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle.

Victime d'une réputation de « hyène des airs » il a été éradiqué par l'homme à partir de 1900, puis réintroduit en 2006.

Le milan noir est un rapace diurne de l'ordre des falconiformes. Il est reconnaissable à sa tête grise ou brune. Son bec crochu noir et jaune, son dos brun et son ventre roux.

D'une envergure de 1,30 à 1,60 m, sa taille est de 0,60 m, son poids varie de 0,650 à 0,950 kg et son espérance de vie est de 23 ans environ. Ses pattes ont des serres jaunes. En vol, le milan noir a les ailes courbées. La queue est peu échancrée, mais bien triangulaire. Son vol est circulaire en hauteur afin de repérer la zone de chasse. C'est un carnivore. Il se satisfait généralement de dépouilles d'animaux morts. Il est sans doute le rapace le plus répandu dans le monde. On peut le voir en limite de forêts, bordures de lacs et ruisseaux.



Le vautour fauve est un des plus grands rapaces de France. D'une envergure de 2,40 à 2,80 m, pour une taille de 1,10 m et un poids de 8 à 11 kg, son espérance de vie est de 30 ans environ. Sa queue est courte, carrée et serrée. Il a fait un grand retour dans les Alpes. Il se nourrit principalement d'animaux morts. Il est maintenant observé tous les étés dans nos alpages, attiré par l'estive des moutons, estive qui génère des pertes (maladies, chutes, prestations...) pour les éleveurs et de la nourriture aux rapaces.

Le vautour fauve fréquente les paysages couverts avec falaises et dénivellés importants de moyenne montagne. Il apprécie les climats chauds et ensoleillés, aussi peut-on fréquemment l'observer sur les corniches et les rebords de falaises.

Voir voler ce grand volier, à l'instar du gypaète est inoubliable.

LES RAPACES

On les voit parfois planer au-dessus de nos têtes, pousser des cris mais comment les identifier ?

Certains d'entre eux, à l'œil éveillé sur le poulailler et le petit gibier, sont de fervents concurrents du renard.

LES DISCRÈTES ZONES HUMIDES

Qui mettent à l'abri de nos regards et de nos oreilles peu expérimentées à ces milieux, toutes sortes d'espèces animales et végétales...

LES PRINCIPAUX RÉSINEUX

Que l'on confond souvent. Ce panneau présente leurs principales caractéristiques. Parmi eux un seul a la particularité de perdre ses aiguilles en hiver.

LES ZONES HUMIDES

Les zones humides de la commune de Saint-Sauveur s'étagent entre 800 à 1300 mètres d'altitude et sont localisées entre Baratier et le hameau des Manins, limitées au sud par le torrent des Vachères.

On les trouve sur ce versant affecté de glissements de terrains qui s'étend sur un substrat d'anciens alluvions glaciaires parsemé de zones de marnes calcaires. C'est la dynamique de ces lents glissements qui est à l'origine de la formation de nombreuses petites mares facilement identifiables au milieu de pelouses sèches.

Ces zones humides abritent une espèce végétale remarquable : forchis des marais.

C'est une orchidée rose, fleurissant dans l'été et protégée en région PACA.

L'iris des marais est commun dans les lieux humides, marais, marécages, cours d'eau et centimes de ruisseaux, boudoirs dans une eau peu profonde. Peu exigeant, on le trouve en zone ombragée mais il se développe mieux à la chaleur et à la lumière.

Le roseau des étangs appelé également quenouille, peut atteindre 2 m de hauteur. Son feuillage est caduc.

Les épis floraux sont bruns, veloutés, fusiformes et mesurent jusqu'à 25 cm de long. Avec le temps, ils blanchissent et éclatent laissant apparaître un duvet soyeux et blanchâtre.

Elles abritent également des animaux dont le Crapaud Sonneur à ventre jaune, qui affectionne les petits points d'eau peu profonds, dans les endroits restant frais et humides en été. Ce crapaud est facilement reconnaissable grâce à son ventre jaune. Il utilise différents types de zones aquatiques pour sa reproduction et il passe une grande partie de sa vie dans un habitat plutôt terrestre. Le chant du mâle qui lui permet d'appeler les femelles et de marquer son territoire est rarement audible à plus de 50 mètres, il est souvent comparé à son d'une cloche.

Taille : 6 cm maximum Poids : 8 à 12 grammes Longévité : 10 à 15 ans Période de reproduction : mai-juin

Elles abritent aussi de nombreux insectes dont :

- un papillon remarquable rouge et noir : la Zygène des bugranes,
- des libellules rares comme le Symphémum commun qui est rouge,
- différentes espèces d'Agrion, dont le corps est orné de bleu, turquoise et noir.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le crapaud et la grenouille se distinguent par leur manière de pondre leurs œufs.

La grenouille pond des œufs en amas généralement à la surface de l'eau.

La femelle crapaud pond ses œufs en forme de ruban. Chaque ruban comprend plusieurs dizaines d'œufs. On les retrouve le plus souvent accrochés à de la végétation au fond de l'eau.

LES RÉSINEUX

TAILLE : 30 à 40 MÈTRES DE HAUT
DURÉE DE VIE : 600 ANS
ALTITUDE : 1 200 à 2 400 MÈTRES

TAILLE : 25 MÈTRES DE HAUT
DURÉE DE VIE : 150 à 200 ANS
ALTITUDE : 600 à 2 000 MÈTRES

LE MÊLÈZE

Le mélèze est le seul conifère d'Europe à perdre ses aiguilles l'hiver. Il se plait dans le froid.

Il devient d'abord tout jaune orangé à l'automne avec les premières gelées nocturnes. Il perd ses aiguilles avec l'arrivée de la neige.

Il peut avoir de nombreux usages. Il est utilisé en charpenterie et en menuiserie, mais également comme bois de chauffage.

On peut consommer sa fleur. Ses aiguilles ont des vertus médicinales, il existe également des recettes de liqueur.

Le bois de mélèze a une jolie teinte rouge rosée.



LE PIN SYLVESTRE

Le pin sylvestre fait partie des arbres à aiguilles qui aiment le soleil. Il porte des fruits, appelés cônes, très appréciés des écureuils, mulots ou pics-épiches.

On le reconnaît facilement à son écorce pourpre grise.

Ses aiguilles sont plutôt courtes et sont regroupées par deux.

Il fait partie des essences utilisées pour le reboussement. Son fil est généralement droit mais quand il pousse de manière spontanée, son tronc est plutôt tordu. Son bois est utilisé en charpenterie et menuiserie, on se sert de sa résine en médecine (huile essentielle, bonbons pour la toux).



LE SAPIN PECTINE

Le sapin est un conifère qui a besoin d'humidité.

Ses cônes sont plus arrondis que ceux de l'épicéa et ils ont un port dressé.

Ses aiguilles ront que deux faces et sont arrondies au bout, elles forment une sorte de peigne autour du rameau.

Le bois de sapin est blanc, tréant vers le jaune. Il est facile à travailler donc couramment employé en menuiserie, papeterie et charpenterie car son tronc est droit.

Les jeunes sujets sont utilisés en "sapins de Noël".



TAILLE : PLUS DE 30 MÈTRES DE HAUT
DURÉE DE VIE : 400 ANS
ALTITUDE : 600 à 2 000 MÈTRES



Le jeu consiste à retrouver quelle épine, fleur et cône appartient à chaque arbre.



Ici 3 Cubes pivotent autour d'un axe



LA VIE DE LA COMMUNE

INFORMATIONS PRATIQUES

PanneauPocket au service des habitants de la Commune de Saint-Sauveur

La mairie s'est équipée de PanneauPocket, l'application d'informations et d'alertes, dans le but d'être au plus proche de ses habitants.

PanneauPocket est une application mobile qui permet aux collectivités de transmettre en temps réel des alertes, actualités officielles locales et messages de prévention.

L'administré met en favoris toutes les entités qui l'intéressent : les Communes et Intercommunalités qui l'entourent, son Syndicat des eaux, de traitements des ordures ménagères, l'école de ses enfants, la Gendarmerie dont il dépend...

Tout l'écosystème du citoyen se retrouve dans 1 seule et unique application !

Côté habitants, l'application est gratuite, sans publicité, sans création de comptes ni aucune récolte de données personnelles. Il suffit de quelques secondes pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs collectivités. Toujours présent sur téléphone mais aussi sur tablette, PanneauPocket est accessible également depuis un ordinateur (www.app.panneaupocket.com).

La commune de Saint-Sauveur diffuse sur PanneauPocket des alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux à venir, comptes-rendus de conseils municipaux, évènements de la vie quotidienne et manifestations... L'administré reçoit les informations, depuis chez lui ou en déplacement, au travail ou en vacances.

Depuis 2017, l'application rend la vie de plus de 11 000 collectivités plus facile et plus sereine.

100% Française, PanneauPocket est N°1 en France depuis 2017 en nombre de collectivités équipées et en nombre de téléchargements par les habitants. Cette solution digitale extrêmement simple, pratique et à moindre coût permet de renforcer la proximité Élus-Administrés.

L'entreprise œuvre depuis sa création pour aider les territoires ruraux et leurs acteurs. C'est dans cette démarche que tout naturellement la Gendarmerie Nationale et PanneauPocket ont signé un partenariat en 2021. L'ensemble des Gendarmeries de France se sont équipées de l'application pour permettre aux forces de sécurité de sensibiliser un maximum de citoyens et d'augmenter ainsi l'efficacité du dispositif opérationnel de tranquillité publique.

Pour vous tenir informé des actualités de la commune, n'hésitez pas à vous inscrire en bas de la page d'accueil du site internet de la commune.

The screenshot shows the footer of the commune's website with a dark blue background. On the left, under 'COORDONNÉES', it lists 'Mairie de Saint-Sauveur', 'Le Chef Lieu', '05200 SAINT-SAUVEUR', a phone number '04 92 43 18 39', and a 'NOUS CONTACTER' button. In the center, under 'HORAIRES', it shows 'LUN' with hours '14h/17h' and 'JEU' with hours '9h/12h'. On the right, a yellow box titled 'RECEVEZ NOS NOUVEAUTÉS PAR E-MAIL!' contains the text 'Recevez chaque jour les informations à ne pas manquer ! Suivez les actualités, projets réalisés ou futurs...' and an input field 'Saisissez votre e-mail' with a send icon below it. A red circle highlights the newsletter sign-up section.